

AA GROUP
SASU, Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1 000 €uros
11 B RUE DES FOSSES,
91100 CORBEIL-ESSONNES
RCS EVRY 915 080 287

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
REUNIS LE 30 JUIN 2025

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2024

PREMIÈRE RESOLUTION

- Imputation du bénéfice de l'exercice soit :	253 220 €
- Au poste « Report à nouveau » pour :	253 220 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé les dividendes distribués depuis la constitution :

EXERCICE	Revenus éligibles à	L'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2022	Néant	Néant	Néant
2023	54 179 €	Néant	Néant
2024	Néant	Néant	Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président, Associé unique
M. AMAMOU Kais

AA GROUP
SASU, Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1 000 €uros
11 B RUE DES FOSSES,
91100 CORBEIL-ESSONNES
RCS EVRY 915 080 287

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice clos le 31 Décembre 2024 nous a permis d'augmenter notre chiffre d'affaires malgré une conjoncture économique en difficulté.

Toutefois, grâce à la mise en œuvre d'une gestion rigoureuse et aux efforts commerciaux entrepris dès la création de la société et aux efforts constants qui ont été déployés, l'exercice se solde par un résultat bénéficiaire.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

A.K.
Lu et approuvé

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice 2025 devrait se clôturer avec un chiffre d'affaires en stabilisation, voire en légère progression.

Toutefois, la conjoncture économique nous amène à poursuivre notre politique de maîtrise de nos charges d'exploitation.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 1 186 544 Euros ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 841 353 Euros ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 347 222 Euros ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 256 149 Euros ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 15 892 Euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, de l'impôt sur les bénéfices de 84 504 Euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 253 220 Euros.

Au 31 Décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 432 753 Euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 253 220 Euros de la manière suivante :

- Imputation du bénéfice de l'exercice soit :	253 220 €
- Au poste « Report à nouveau » pour :	253 220 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé les dividendes distribués depuis la constitution :

EXERCICE	Revenus éligibles à	L'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2022	Néant	Néant	Néant
2023	54 179 €	Néant	Néant
2024	Néant	Néant	Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il n'y a pas lieu de délibérer sur les conventions réglementées relevant de l'article L 227-10 et suivants du code de commerce.

SITUATION DU MANDAT DU PRESIDENT

Monsieur AMAMOU Kais a été nommé en qualité de Président par l'assemblée générale du 07 juillet 2022 pour une durée illimitée.

Le Président, Associé unique
M. AMAMOU Kais

AA Group
N° Siret : 91508028700013
11 B Rue Des Fosses :
91 100 Corbeil-Essonnes France

AA GROUP
SASU, Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1 000 Euros
11 B RUE DES FOSSES,
91100 CORBEIL-ESSONNES
RCS EVRY 915 080 287

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES REUNIS
LE 30 JUIN 2025

Le 30 JUIN 2025 à 14 heures au siège social

Le Président Monsieur AMAMOU Kais, demeurant 16 rue des arbousiers - 91270 Vigneux sur seine, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ;
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'assemblée générale annuelle ordinaire sur les comptes dudit exercice,

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le Président procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2024, de l'inventaire, du bilan et l'annexe, du compte de résultat.

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31 Décembre 2024** font apparaître un bénéfice de **253 220 Euros**.

Le Président prend acte que les comptes annuels qui lui sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Puis le Président procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

Il arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de 1 186 544 Euros et un bénéfice de 253 220 Euros.

Lu et approuvé

A.K.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président examine ensuite l'affectation du résultat.

- Imputation du bénéfice de l'exercice soit :	253 220 €
- Au poste « Report à nouveau » pour :	253 220 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé les dividendes distribués depuis la constitution :

EXERCICE	Revenus éligibles à	L'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2022	Néant	Néant	Néant
2023	54 179 €	Néant	Néant
2024	Néant	Néant	Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il n'y a pas lieu de délibérer sur les conventions réglementées relevant de l'article L 227-10 et suivants du code de commerce.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le Président décide de convoquer les associés en assemblée générale ordinaire annuelle le 30 JUIN 2025 à 14 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président constate qu'il a tout ce qui est nécessaire pour assurer la préparation et la convocation de l'assemblée générale.

RAPPORT – RESOLUTIONS

Le Président arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des associés.

COMMUNICATION AUX ASSOCIES

Le Président prendra toutes mesures utiles en vue de permettre aux associés d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.

Le Président, Associé unique
M. AMAMOU Kais

AA Group
N° Siret : 91508028700013
11 B Rue Des Fosses
91 100 Corbeil-Essonnes France

A.K.

Lu et approuvé

AA GROUP
SASU, Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1 000 Euros
11 B RUE DES FOSSES,
91100 CORBEIL-ESSONNES
RCS EVRY 915 080 287

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
REUNIS LE 30 JUIN 2025

L'an deux mille Vingt-Cinq, et le 30 JUIN, à 14 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la présidence.

La feuille de présence permet d'établir que sont présents ou représentés :

➤ Monsieur AMAMOU Kais Propriétaire de cent actions	100 actions
Total des parts présentes ou représentées : Sur les 100 actions composant le capital social.	100 actions

Monsieur AMAMOU Kais préside la séance en qualité de Président associé.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que les actionnaires, représentant les 100 actions composant le capital social, sont régulièrement représentés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence à l'assemblée ;
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le rapport spécial du Président ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans la forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture :

- Du rapport du Président,

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 lesquels font apparaître un bénéfice de **253 220 euros**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et plus spécialement les opérations réalisées pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

En conséquence, l'assemblée générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 253 220 € de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------|
| - Imputation du bénéfice de l'exercice soit : | 253 220 € |
| - Au poste « Report à nouveau » pour : | 253 220 € |

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé les dividendes distribués depuis la constitution :

EXERCICE	Revenus éligibles à	L'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2022	Néant	Néant	Néant
2023	54 179 €	Néant	Néant
2024	Néant	Néant	Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

Il n'y a pas lieu de délibérer sur les conventions réglementées relevant de l'article L 227-10 et suivants du code de commerce.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président, Associé unique
M. AMAMOU Kais

AA Group
N° Siret : 9150802870001
11 B Rue Des Fosses
91 100 Corbeil-Essonnes France

A.K.
lu et approuvé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	89 139.00	12 797.00	76 342.00	3 711.00	72 631.00	NS
	Autres immobilisations corporelles	163 634.00	19 110.00	144 524.00	41 236.00	103 288.00	250.48
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	6 100.00		6 100.00	5 300.00	800.00	15.09
Total II		258 873.00	31 907.00	226 966.00	50 247.00	176 719.00	351.70
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				2 000.00	2 000.00	100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	70 927.06		70 927.06		70 927.06	
	Autres créances	98 441.29		98 441.29	46 161.00	52 280.29	113.26
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	36 418.63		36 418.63	19 900.36	16 518.27	83.00
	Charges constatées d'avance (3)				3 398.00	3 398.00	100.00
	Total III	205 786.98		205 786.98	71 459.36	134 327.62	187.98
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		464 659.98	31 907.00	432 752.98	121 706.36	311 046.62	255.57

Certifié et conforme à l'original
Le 30/06/2025

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000.00		1 000.00			
	Réserves						
	Réserve légale	100.00				100.00	
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau			9 280.39		9 280.39	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	253 219.80		63 559.39		189 660.41	298.40
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	254 319.80		55 279.00		199 040.80	360.07
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses			937.75		937.75	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 476.85		23 158.42		33 318.43	143.87
	Dettes fiscales et sociales	121 956.33		42 031.19		79 925.14	190.16
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes			300.00		300.00	100.00
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	178 433.18		66 427.36		112 005.82	168.61
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	432 752.98		121 706.36		311 046.62	255.57

Certifié et conforme à l'original (1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an
Le 30/06/2025

178 433.18 66 427.36

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 432 752.98 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 186 543.54 Euros et dégageant un bénéfice de 253 219.80 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	0.1000	100			100

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Le 30/06/2025
AMAMOU KAIS PRESIDENT



Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE Capital social Nbre des actions ordinaires existantes Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes Nbre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations - par exercice de droit de souscription			1 000	1 000 100	1 000 100
OPERATIONS ET RESULTATS Chiffre d'affaires hors taxes Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Impôts sur les bénéfices Participation des salariés au titre de l'exercice Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Résultat distribué			12 349 9 280- 9 280-	580 077 78 308 12 657 63 559	1 186 544 367 539 84 504 253 220
RESULTAT PAR ACTION Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Dividende distribué à chaque action				656.51 635.59	2 830.35 2 532.20
PERSONNEL Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice Montant de la masse salariale de l'exercice Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice			28 754 954	5 113 471 6 017	13 256 149 15 892